



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Vingt Mars à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.  
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de  
CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. HUSSON. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- **M. BOUTONNAT**, pouvoir à **Mme CHERVIN**,  
- **Mme VAZ**.

### Absent :

- **M. MARTIN**.

**Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.**

DATE DE  
CONVOCAION  
**16 MARS 2023**

DATE D'AFFICHAGE  
**16 MARS 2023**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : **21**  
PRESENTS : **18**  
VOTANTS : **19**

OBJET :  
**VOIRIE  
COMMUNALE / RUE  
DE BELLEVUE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune doit réaliser en 2023 un programme de travaux de gros entretien de la voirie communale concernant la rue de Bellevue, afin de maintenir celle-ci en bon état et préserver la sécurité des usagers. La rue de Bellevue fait l'objet d'une étude d'aménagement coordonnée à l'étude d'aménagement du 8 mai 1945.

Il précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le Département de l'Allier, au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie, au taux de 30 % du montant HT de la dépense, dans la limite d'un plafond de travaux de 140 000 € HT.

Sur la base de ces éléments, il propose au Conseil d'approuver la réalisation de ces travaux, ainsi que le plan de financement correspondant, et de l'autoriser à solliciter l'aide du Département, pour un montant de 28 800 €.

Le Conseil municipal, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme 2023 de travaux de gros entretien de la voirie communale pour un montant de 96 000 € HT comprenant les travaux d'enrobé et les études ;

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces travaux qui s'établit ainsi :

Dépenses = 96 000 € HT

Recettes :

- Département de l'Allier (30 %) = 28 800 €  
- Autofinancement (70 %) = 67 200 €.

- de solliciter le versement d'une subvention départementale de 28 800 €, au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie ;

- d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de VICHY, le - 4 MAI 2023

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 22 MARS 2023

Accusé de réception de la télétransmission

le :

